



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Budget de la défense

Question au Gouvernement n° 860

Texte de la question

BUDGET DE LA DÉFENSE

Mme la présidente . La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul . Monsieur le ministre des armées, rien ne va dans la décision prise au sommet de l'Otan de porter les dépenses de défense à 5 % du PIB. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est une décision prise comme une nouvelle preuve d'allégeance à « Daddy » Trump, comme dit Mark Rutte, qui manifeste ainsi une servilité qui devrait tous nous faire rougir et vous faire exiger sa démission. Prise sans aucune consultation du Parlement, cette décision fait voler en éclat la loi de programmation militaire dont vous vantiez tant la cohérence. Vous souteniez vous-même que, dès lors que 5 % du PIB représentaient 146 milliards d'euros annuels, « ce ne serait pas raisonnable » de porter les dépenses à ce niveau.

C'est une décision prise pour offrir des débouchés au complexe militaro-industriel états-unien et pour sauver l'industrie allemande des tarifs douaniers de Trump. (*Mêmes mouvements.*) Le partenariat entre les entreprises Anduril et Rheinmetall confirme que, dans l'espace européen, Washington a l'intention de sous-traiter son hégémonie à Berlin pour mieux préparer sa guerre à la Chine. Cette décision ne fait qu'alimenter la course aux armements et sera compensée par des coupes budgétaires dans tous les services publics puisque vous êtes incapables de lever les impôts sur les riches. (*Mêmes mouvements.*) Elle rappelle combien toutes les simagrées sur le prétendu pilier européen de l'Otan n'étaient que des mots creux. Vous auriez pu faire entendre une voix différente et proposer une autre voie, notamment avec l'Espagne de Pedro Sánchez, mais même cela n'était pas à la portée d'Emmanuel Macron.

Il est temps que tout cela cesse. Il faut déployer une stratégie globale pour l'indépendance de la France. Si au moins les 150 milliards que vous projetez de dépenser servaient un véritable plan concerté pour protéger et promouvoir notre souveraineté ! Mais ce n'est pas le cas. Il n'y en a pas l'ombre d'un commencement. Comment comptez-vous encore faire admettre une décision aussi inepte au peuple français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont quelques députés se lèvent.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre des armées.

M. Sébastien Lecornu, ministre des armées . Merci pour votre question, qui nous permet de reprendre les débats que nous avons eus pendant la loi de programmation militaire. Premièrement, nous ne concevons pas notre défense sur la base d'injonctions extérieures mais toujours en partant de la menace. Les cibles établies lors des sommets de l'Otan, comme l'objectif d'une augmentation des dépenses de défense à 2 % du PIB lors du sommet précédent, au pays de Galles, ou celui qui s'est tenu récemment à La Haye, doivent être des indications pour nous, la République française, qui consentons un effort croissant – j'y reviendrai.

Ensuite, la manière dont l'agrégat est calculé est sujette à débat, vous le savez. Ainsi, les pensions et surtout la dissuasion nucléaire sont incluses dans les 2 % annoncés. Or il est évident qu'un pays doté de l'arme nucléaire est mieux défendu, en tout cas pour ses intérêts vitaux, qu'un pays qui ne l'est pas. Il faut donc examiner attentivement la manière dont est calculé l'agrégat, sachant que certains pays commencent à y intégrer des dépenses de sécurité civile militaire, celles de la gendarmerie, au titre de la défense opérationnelle des territoires – c'est une piste que nous devons étudier.

Enfin, je suis en grande partie d'accord avec votre question sur ces sujets, mais vous avez tort d'opposer le modèle social au modèle de défense.

M. Aurélien Saintoul . Je ne les oppose pas !

M. Sébastien Lecornu, ministre . En effet, on ne peut pas défendre la souveraineté, l'autonomie stratégique du pays qui, je crois, peut réunir l'ensemble des sensibilités politiques représentées à l'Assemblée nationale, en n'assumant pas d'augmenter la dépense publique militaire. Cela nous permet pourtant de défendre les PME, les grands groupes, le savoir-faire, l'intelligence artificielle, les technologies quantiques et le *New Space*. (Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.)

M. Sylvain Maillard . Il a raison !

M. Sébastien Lecornu, ministre . Tous ces développements que vous appelez de vos vœux dans vos amendements ou dans vos autres questions au gouvernement passent nécessairement, si on ne veut dépendre ni de Washington, ni de Pékin, ni de Moscou, par un réarmement français, pas pour la guerre, mais pour la paix, pour notre défense et pour notre souveraineté. (Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.)

Mme la présidente . La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul . J'entends bien, mais j'entends que vous avez pris des engagements sans avoir l'intention de les tenir, ou alors vous avez l'intention de tout maquiller. C'est aussi ce genre de méthode qui justifie que nous censurons le gouvernement aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre.

M. Sébastien Lecornu, ministre . Comme depuis 1960, c'est la loi de programmation militaire votée par l'Assemblée nationale et le Sénat qui décidera de l'effort français car, par définition, c'est ici qu'est la souveraineté nationale et nulle part ailleurs. Là encore, pas de faux-semblants : les gouvernements précédents, quelle que soit leur sensibilité politique, ont participé à tous les sommets de l'Otan. La cible de 2 % du PIB consacrés aux dépenses militaires a toujours existé. Elle évolue actuellement vers 3,5 %. Vous le voyez bien, la manière de construire la défense est franchement française. (Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.)

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Saintoul](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 860

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juillet 2025